



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 2 avril 2024 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 2 avril 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2024

**Délibération n° 202442 : Demande autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire**

**Présents : 9**

Mme, C. Levreaud, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, L. Lefèvre, C. Migner, M. Sacy.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 5**

Mme E. Bonachera donne pouvoir à M. G. Augier, M. C. Laveuf donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme A. Souda-Français donne pouvoir à F. Bérard, Mme T. Bérard donne pouvoir à M. R. Dukers, Mme M. Robitaillié donne pouvoir à Mme. C. Levreaud.

**Absente excusée : 1**

Mme H. Marguerie.

**Absent : 0**

Secrétaire de séance : Richard Dukers.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'assistant administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe par délibération en date du 26 septembre 2019 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité:**

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistant administratif, à temps complet, pour une durée déterminée de 6 mois.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme E. Bonachera, MM. G. Augier et G. Hogrel)

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 2 avril 2024

Secrétaire de séance,  
Richard Dukers

